

Info-pêche No 65

Bulletin d'information de l'AGSP - paraît trois fois par an - gratuit - 03/2013

Page 1	Editorial - Deux p'tits arrêtés ... et puis s'en vont
Page 2	P'tites nymphos - Informations régionales de la pêche
Page 3	Gestion de l'eau - Un accord pour le «Grand-Genève» transfrontalier
Pages 4-5	SaNa - Attestation de compétences: des changements en vue ...
Pages 6-7	Récit de pêche - La Secte (suite et fin)
Page 8	Galerie de photos - Rien que pour vos yeux !
Page 9	Ouverture au Léman 2013 - Les résultats chiffrés de la FIPAL
Pages 10-11	Nouvelles de la FSP - Infos de notre fédération
Page 11	Pêche lémanique - Statistiques 2011
Page 12	Adhérez aux sociétés membres de l'AGSP

Editorial

Roulés dans la farine ?

Le 20 décembre 2011, les membres de la commission de la pêche signaient à l'unanimité une motion invitant l'Etat à prendre un ensemble cohérent de mesures pour que soit améliorée la qualité des peuplements piscicoles de l'Allondon.

Début 2012, les représentants des pêcheurs de la commission de la pêche expliquaient aux membres de leurs sociétés, qu'en échange d'une réglementation très protectrice, l'Etat réaliserait d'importants travaux en faveur de l'habitat piscicole sur l'Allondon, et ils assumaient ensuite leurs engagements en soutenant un arrêté qui protège drastiquement les géniteurs de l'Allondon.

En février 2013, lors des assemblées générales de leurs sociétés et associations faitières, les pêcheurs de la commission de la pêche annoncent que les arrêtés sur l'Allondon et la Versoix sont reconduits automatiquement, mais qu'en revanche, aucun chantier majeur n'est en cours sur l'Allondon. Ils informent également qu'un appel d'offre pour un **plan de gestion du vallon de l'Allondon** a été lancé par l'Etat, sans que les représentants des pêcheurs à la commission de la pêche ni les associations aient été informés et encore moins consultés sur ce sujet pourtant maintes fois mis sur la table par les pêcheurs.

A cela s'ajoutent les marnages catastrophiques du barrage du Seujet et une décennie de tergiversations sur la rénovation de son échelle à poissons, qui se soldent par la disparition totale des frayères de truites sur le Rhône urbain.

Dans ces conditions, **la colère des pêcheurs est certainement légitime**, mais elle restera totalement inutile si nous ne nous organisons pas différemment pour peser sur l'agenda politique et amener l'Etat à faire de la pêche une priorité. Pour l'instant, la diversité, voire la contradiction des messages des pêcheurs envers les autorités, rendent leurs revendications franchement inaudibles. Il appartient donc aux pêcheurs de parler d'une seule voix pour que les problèmes auxquels ils sont confrontés soient reconnus et résolus. La réussite est à ce prix.

Christophe EBENER - président de l'AGSP

P'TITES NYMPHOS

Agenda 2013

Ouverture rivières GE : samedi 2 mars
Ouverture rivières VD : dimanche 3 mars
Ouverture rivières limitrophes : samedi 9 mars
Ouverture de l'Ombre : samedi 18 mai
AD FSP : samedi 15 juin - Zuchwil (SO)
Champ. Jeunes Pêcheurs : 15-16 juin (Zuchwil)
Passeport-vacances : 20 juillet et 10 août
Journée Suisse de la Pêche : samedi 31 août

Frayères de lacustres sur la Versoix

Le nombre moyen des frayères recensées est de 190, avec un maximum de 286 en 2009-2010 et un minimum en 2012-2013 avec 97 frayères, ce qui représente le 51 % de la valeur moyenne. Si les conditions hydrologiques ont été peu favorables à l'observation, elles ne peuvent pas expliquer à elles seules ce médiocre résultat, car dans les zones favorables à l'observation, la chute est du même ordre. En espérant que ce ne soit qu'un aléa exceptionnel.



Truite lacustre en période de reproduction (photo: Paquet)

Roi du Doubs : soutien européen !!

Le Roi du Doubs figure sur la liste rouge des espèces menacées et est protégé par la « Convention de Berne » européenne. Après que la FSP et d'autres organisations ont déposé une plainte à Strasbourg, le comité permanent de la « Convention de Berne » s'est penché sur le cas du Doubs et a pris la résolution reproduite ci-après :

Le Comité note avec intérêt les rapports soumis par la France et par la Suisse, ainsi que les observations de Pro Natura, de Sauvegarde Faune sauvage, d'Alsace Nature et de France Nature Environnement concernant le déclin de cette espèce. Le Comité constate que le problème est complexe et que, malgré les efforts consentis par les deux Parties pour améliorer la situation, l'espèce est dans un état critique. Le Comité décide de maintenir la plainte au nombre des dossiers éventuels et suggère d'organiser une expertise sur les lieux afin de préparer une liste d'actions recommandées en vue de les soumettre aux Parties lors de la 33e réunion. Les autorités de la France et de la Suisse expriment leur accord.

Internet : le canton de Vaud s'y met aussi

Jusqu'alors en vente dans les préfectures et dans divers points de vente particuliers, les permis de pêche sont désormais aussi disponibles en quelques clics. Soucieux de simplifier ses procédures administratives, l'Etat de Vaud lance une plateforme internet qui permet désormais de les commander et de les payer via le Web. Ce nouvel outil informatique, simple et convivial, offre une très large liberté d'action à l'utilisateur, qu'il soit pêcheur amateur ou professionnel. Il lui est en effet possible de composer son permis à la carte en fonction du lieu, de la durée et du type de pêche pratiqué, puis de payer en ligne, par carte de débit ou de crédit. Les permis journaliers et hebdomadaires peuvent être imprimés directement à domicile. Pour les permis mensuels et annuels, l'envoi des documents à domicile est assuré dans les cinq jours ouvrables au maximum. Cette plateforme internet présente aussi l'avantage de fournir de manière unifiée l'ensemble de la législation et des documents utiles pour la pratique de la pêche. Elle est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.portail.vd.ch/prestations/web/particuliers> (dans le menu « Territoire »)

A noter que les usagers pourront continuer à acquérir leurs permis dans les Préfectures, ainsi que dans 25 points de vente, répartis sur l'ensemble du canton.

Si même Julien Perrot le dit ...

D'après le rédacteur en chef de la Salamandre, les cormorans sont aussi de redoutables prédateurs en Suisse, voilà la position exprimée en 2009 déjà par ce protecteur des animaux au sujet des « corbaux marins » : « *Le cormoran c'est un prédateur qui pose un problème délicat. Autrefois très rare en Suisse il a atterri au bord de nos lacs et de nos rivières par centaines depuis quelques années. Cette espèce opportuniste a tiré parti des déséquilibres naturels provoqués par l'espèce humaine. Il profite notamment du fait que les poissons ont moins que jamais d'abris naturels où se réfugier en raison de rives bétonnées et déboisées. Les pêcheurs professionnels détestent ce nouveau concurrent et on peut les comprendre. Ce dossier est très délicat* ». Que dire d'autre ? ... à part que l'on est totalement d'accord !

BOUTIQUE DU PECHEUR

4, quai du Rhône

CH - 1205 Genève

Tel : +4122 329 16 29 Fax : +4122 321 66 32

Email : info@boutiquedupecheur.ch

Internet : www.boutiquedupecheur.ch

Fishing Shop

... que feriez-vous sans moi ..?



Gestion de l'eau: signature d'un protocole d'accord transfrontalier

(Communiqué de presse du 3 décembre 2012)

L'eau est une ressource partagée à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Afin d'assurer la gestion au quotidien de ce patrimoine commun, quatorze représentants des autorités et collectivités suisses et françaises ont signé, le 3 décembre dernier – à l'aube de l'année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau –, un protocole d'accord transfrontalier pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du Grand Genève.

Le protocole, conclu pour une durée de quinze ans, porte sur la gestion de l'eau et couvre les thématiques suivantes: eau potable, assainissement, rivières, inondations. Les signataires se sont engagés sur cinq axes de travail, qui sont les suivants :

1. Protéger la ressource en eau afin d'en garantir la pérennité

Exemple d'actions: suivi des nappes du Genevois et du Rhône, suivi qualitatif de la ressource en eau potable.

2. Protéger et reconstituer les cours d'eau en favorisant la diversité des organismes et des milieux

Exemple d'action: détermination du débit biologique minimum.

3. Maintenir le régime hydrologique «naturel» des cours d'eau

Cela passe par :

- la protection des zones humides;
- la protection des francs bords (ou espaces minimaux des cours d'eau);
- la protection, voire la réhabilitation des secteurs d'expansion de crues;
- une application stricte des critères de gestion des eaux pluviales dans les zones urbanisées.

Exemple d'actions: coordination des planifications de gestion de l'eau, mise à jour de la carte des dangers de crue.

4. Pérenniser les efforts réalisés en matière d'assainissement

Exemple d'actions: suivi de la qualité des cours d'eau à l'aval des rejets, cartographie de l'assainissement.

5. Apporter des réflexions sur les situations de crises

Exemple d'actions: établissement de protocoles d'intervention coordonnés, étude de la sensibilité de la ressource en eau en cas de crise.

Les signataires:

- République et canton de Genève • Etat de Vaud • République française • Conseil régional du district de Nyon
- Ville de Nyon • Région Rhône-Alpes • Département de l'Ain • Département de la Haute-Savoie • ARC Syndicat mixte
- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse • Communauté de communes du Pays de Gex (CCPG)
- Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses abords (SM3A)
- Syndicat mixte des affluents du sud-ouest lémanique (Symasol)
- Syndicat intercommunal à vocation unique pour l'aménagement et l'entretien du Foron du Chablais-Genevois (Sifor).



L'attestation de compétences SaNa en questions ... et en mutation

(MP) Le 24 novembre 2012 s'est tenue à Lausanne la réunion annuelle des moniteurs SaNa pour la Romandie. Lors de cette séance Philipp Sicher, responsable de la formation et membre du comité de direction du réseau de formation des pêcheurs, nous a présenté le **projet d'amélioration** de la formation des pêcheurs. Ci dessous un large résumé des points présentés par Philipp et déjà discutés lors de cette réunion.

Les responsables du réseau de formation des pêcheurs ont pu le constater : la différence de niveau de formation dans les différents cantons pose problème. La difficulté vient du fait que chaque canton veut déterminer lui-même le niveau de formation, et lorsque l'on regarde de plus près le niveau exigé, on doit malheureusement constater une certaine « barrière des röstis ».

En effet, alors qu'en Suisse alémanique le Brevet du pêcheur sportif domine, la Romandie se limite souvent au strict minimum, c'est-à-dire l'attestation SaNa standard. Ce niveau de formation « minimum » est à l'origine de la non reconnaissance de notre attestation dans certaines régions à l'étranger. Certes, nous faisons un examen qui aboutit à une attestation, mais qui finalement ne nous est pas très utile ... sauf à se conformer aux exigences de la Confédération en lien avec la Loi sur la Protection des animaux.

Il faut malgré tout admettre que des domaines élémentaires comme la connaissance des espèces sont insuffisants, on pense notamment au fait que seules 8 espèces de poissons figurent dans la brochure SaNa. On doit aussi concéder que la formation pratique est proche de zéro. Une amélioration de la formation est donc urgente, car des pêcheurs bien formés auront plus de succès, et le succès les maintiendra dans la pêche en tant que pratique de loisirs.

Le but a été fixé ... ainsi que le calendrier

Les bases de cette amélioration ont été élaborées par un groupe de pilotage avec des sous-groupes d'accompagnement, moniteurs inclus. L'idée n'était pas que l'Office Fédéral de l'Environnement élabore de son côté son propre matériel de cours, mais plutôt que les utilisateurs actuels modifient le matériel de cours existant.

Le comité de direction va fixer des idées directrices sous la forme d'objectifs d'apprentissage et de critères. La nouvelle version sera élaborée par les utilisateurs du matériel de cours. Le nouveau cours sera ensuite testé au moyen d'un questionnaire commun.

Il est à prévoir que l'élévation du niveau se concrétisera très probablement par **l'allongement de la durée minimale** de la formation.

Le calendrier sera le suivant : la phase d'évaluation se déroulera durant l'année 2013 et la mise en place de la formation améliorée dès le début de 2014.

L'amélioration passe aussi par un contrôle de la qualité

Dans le système actuel, les experts régionaux et les administrations cantonales auraient dû régulièrement rendre visite aux cours SaNa. Des rapports auraient dû être communiqués au secrétariat du réseau. Le fait est que très peu de contrôles ont effectivement été réalisés depuis l'introduction en janvier 2009 de la formation des pêcheurs.

Sur la base de notre expérience, l'image que nous avons des cours SaNa est la suivante : un déroulement des cours **hétérogène** et surtout une passation de l'examen où l'on constate :

- Une passation normale avec des questionnaires différents, comme requis;
- Mais parfois aussi un examen où tous les participants disposent du même questionnaire;
- Ou peuvent utiliser le matériel de cours pendant l'examen et jusqu'à pouvoir bénéficier personnellement d'une aide directe.

On voit que tout cela n'est absolument pas à l'image d'une formation qualitativement exigeante.

(Suite en page 3)



Actions concrètes pour améliorer la qualité des cours

- **Formation continue** : les **réunions annuelles** des moniteurs seront à l'avenir **obligatoires**.

Cela exige aussi que les dates des réunions soient communiquées beaucoup plus tôt. L'amélioration à travers la **formation continue** sera à l'avantage des moniteurs, du secrétariat et des pêcheurs. On y gagne sur les trois tableaux et de plus, les frais de participation seront remboursés.

- La mise en place d'une offre de **coaching individuel pour les moniteurs**

Dès le début de l'année 2013 commencera la phase de test. En pratique, une équipe de 5 personnes va rendre visite à différents cours (visite annoncée) et vont les évaluer au moyen d'une check liste commune. Les données récoltées seront ensuite analysées. Si le moniteur exprime une demande, ou nécessite du soutien pour améliorer son cours, il l'obtiendra.

Il est important de savoir que ces visites ne sont pas des tracasseries, les moniteurs doivent être conscients que ces contrôles sont utiles au développement futur de notre système.

Les premiers rapports seront présentés et discutés lors de la réunion annuelle des moniteurs en automne 2013, à savoir le **16 novembre 2013** pour la Romandie et les **23 et 30 novembre 2013** pour la Suisse alémanique.

- Amélioration de la **formation initiale des moniteurs** .

Le moniteur doit être conscient qu'il remplit une mission officielle par délégation de l'autorité cantonale. Dans le cadre de la formation, nous avons constaté que les moniteurs ne possèdent pas toujours les connaissances de fond nécessaires. Ce sont également les seuls à avoir obtenu leur légitimation comme moniteur sans avoir dû passer chaque évaluation. Si nous voulons être crédibles, cela doit être corrigé. La formation initiale des moniteurs se déroulera dorénavant sur **2 jours** et sera validée par un **examen final**.

Commentaires :

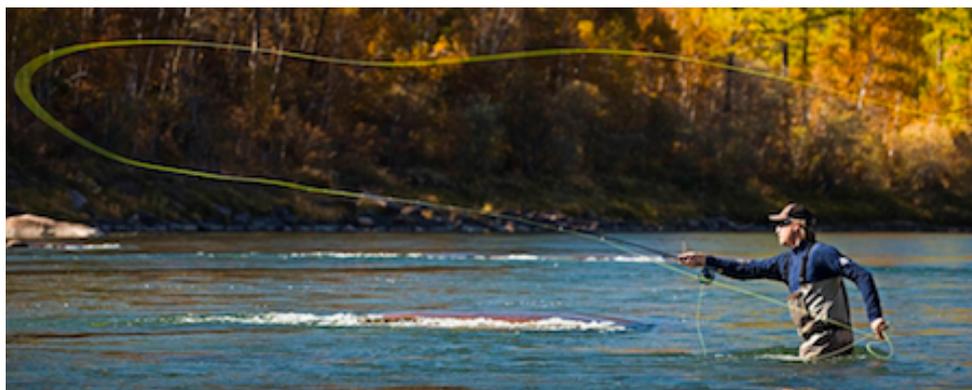
*Reconnaître ses erreurs, les corriger, améliorer l'image de la pêche, c'est justement pour atteindre ce but que ce projet d'amélioration est mis en place. Cependant, il faut aussi rappeler que cette formation obligatoire est une exigence « minimum » fixée par la Confédération puisque **le législateur a jugé nécessaire** d'intégrer la pêche de loisirs dans des articles de la Loi sur la Protection des animaux.*

*Il faut savoir que bien avant 2009, le Brevet Suisse du Pêcheur Sportif, alors facultatif, a été introduit massivement en Suisse alémanique, puis, grâce au regretté André Verdon, il a essayé également en Romandie, mais bien plus tard. La formation SaNa « minimale » exigée par la Confédération est selon moi, tout à fait suffisante, mais à condition que les cours soient de **qualité** et donnés par des moniteurs **formés** et à la hauteur, tant au niveau des connaissances que pédagogiquement.*

Le problème des conditions « hétérogènes » de la passation de l'examen me semble prendre une tournure un peu désagréable. En effet, lorsque nous donnons un cours dans la région genevoise, nous rencontrons beaucoup de candidats qui ne maîtrisent que très partiellement notre langue. Je ne trouve pas du tout choquant de répondre à une demande d'explication en cours d'examen par un futur pêcheur de nationalité portugaise, espagnole, serbe ... ou d'autres origines, surtout lorsqu'on ne dispose toujours pas de documents traduits en portugais ou en espagnol. Dans cette situation, je me refuse à faire la sourde oreille et à faire de cet examen un facteur de « discrimination » de l'accès à la pêche pour les étrangers résidant dans notre pays.

Qu'on me comprenne bien, je suis fondamentalement très favorable à l'amélioration de la qualité des cours de formation SaNa, mais je ferai ce qu'il me semble adéquat pour favoriser l'accès du plus grand nombre de personnes à notre loisir. Et je terminerai par une remarque recueillie dans un magasin d'articles de pêche genevois au début 2009, qui ne manquera pas de faire réfléchir nos législateurs fédéraux : « Dorénavant, avec la nouvelle exigence de formation des pêcheurs, les personnes illettrées n'ont plus accès à la pêche ... ou alors ils ne devront prendre que des permis de courte durée ... et ça, c'est injuste ... »

Maxime Prevedello (moniteur SaNa)



La Secte ... (suite et fin)

Ma vue commence à s'aiguiser, j'observe les veines d'eau, cherchant à deviner l'endroit idéal où pourrait se tenir une fario à l'affût de sa nourriture. Légèrement en aval, à la croisée de deux courants, il me semble apercevoir des signes d'activité. Une éclosion de petites éphémères teintées de jaune pourrait bien avoir mis en appétit une truite. Je ne ferai pas l'erreur maintes fois répétée de me précipiter sur l'endroit, au risque de caler un poisson qui vient juste de goûter à ses hors-d'œuvre. Je préfère attendre patiemment que l'animal se sente en confiance et s'attaque au plat de résistance.

Il y a bien un poisson en poste ! Je sens monter un pic d'adrénaline, mes muscles se contractent et tout disparaît autour de moi. Seul compte à cet instant précis cette truite accomplissant son rituel. Plus rien d'autre n'a d'importance, le monde s'est effacé. Je suis le pêcheur et elle devient ma proie.

Je noue délicatement à mon bas de ligne, une imitation en taille 14. Je choisis un modèle parachute car la truite aspire au raz de la surface. Il faut donc que ma mouche soit "pêchante" dans la pellicule de l'eau. La taille de l'hameçon pourrait paraître grande comparée aux insectes qui dérivent, mais un vieux sage (lire le prophète de Saint-Ursanne) m'a appris à monter mes mouches en n'utilisant qu'un bout de la hampe. Cela permet d'éviter les décrochages lorsqu'il est nécessaire de descendre en taille.

Sans empressement, empreint de la plus grande douceur, je commence à déployer ma soie naturelle. Quelques arabesques et je bloque le poignet, la mouche vient caresser l'eau avec délicatesse, juste dans la bonne veine. L'œil aux aguets, je suis sa dérive, espérant ne pas avoir posé trop en aval. Mon imitation poursuit son chemin, puis dans un léger remous disparaît. Je ferre d'instinct, relève mon bras d'un geste sec pour pendre l'étourdie qui vient de se faire leurrer. Ma Winston plie tandis que mon moulinet hurle sa colère déversant dans la rivière des mètres de soie. L'animal lutte pour sa survie en s'aidant du courant. Je règle mon frein tout en me déplaçant vers l'aval pour suivre mon poisson. Dans ces instants là le sablier du temps cesse de s'écouler, les secondes prennent alors l'allure de minutes volées au paradis. Je commence à imposer le rythme au combat. Il serait absurde et égoïste d'épuiser inutilement ma compagne de jeux, car, plus que tout, je désire la rendre à la rivière dans les meilleures conditions. Muni de mon épuisette, je mets fin aux hostilités pour enfin admirer la source de toutes mes convoitises. 45 centimètres de « muscles », une robe aux reflets d'or, je tiens entre mes mains une pure merveille de l'évolution du règne aquatique. C'est avec la plus grande des délicatesses que je ré-oxygène Mademoiselle Fario avant de la laisser filer vers son habitat.

Le rêve se dissipe, peu à peu je reprends pied dans la réalité.

Etrangement mon retour dans le monde des hommes est ponctué d'un bruit de "tam-tam" ! Aurais-je été transporté sur les rives du Zambèze quelque part entre l'Angola et la Namibie ? Non ! Tout semble normal autour de moi. Je suis toujours en République Genevoise, sur les bords de l'Allondon. D'un point de vue auditif, ce lieu idyllique commence à perdre de sa superbe. La nature fâchée s'est tue tant le rythme effréné des percussions retentit dans les arbres. Que soit maudit celui qui ose maltraiter ainsi la culture africaine. J'implore les grands sorciers de la savane pour qu'on lui jette un sort.

Maintenant c'est aussi sur un plan olfactif que la situation se dégrade. Mon nez perçoit des relents de saucisses grillées accompagnés d'une forte odeur de cette chose illicite que j'ai fumée, il y a bien longtemps dans ma jeunesse, pour me rapprocher de l'Olympe psychédélique. Ma partie de pêche est gâchée. J'ai beau essayer de me concentrer sur la rivière, rien n'y fait ! Ce ramdam affligeant est totalement hors contexte. Même les truites ont déserté les eaux pour marquer leur désapprobation, abandonnant ainsi la rivière à ses prédateurs urbains, qui sous un prétexte mélodique finiraient par faire regretter à un aveugle de ne pas être sourd ! Je me dirige vers l'aval en direction de l'embouchure du Rhône, d'où provient cette pollution sonore. J'ai bien l'intention d'expliquer à ces hurluberlus que je n'ai certes rien contre les djembés et encore moins contre les congas pour autant que j'aie payé mon billet de concert et que je sois d'humeur frivole. Mais la nature est un sanctuaire qu'il faut respecter, qui plus est lorsque cette nature se trouve justement dans une réserve classée !

Approchant de l'endroit où l'Allondon fait un coude, je me trouve subitement nez à nez avec une dizaine d'humanoïdes tout sexe confondu dansant autour d'un feu. Le plus étonnant c'est leur tenue vestimentaire, réduite au strict minimum ! En fait il n'y a que leurs pieds qui sont habillés, pour le reste on peut dire qu'ils ont revêtu la tenue de leur naissance : la complète nudité !

J'en reste pantois. Ils ne paraissent pas m'avoir aperçu et continuent leur transe mystique autour du second élément : le feu.

Leur ronde infernale est ponctuée de chants, sans doute un hymne à la gloire d'un dieu satanique. J'observe, fasciné, plus par incrédulité que par voyeurisme.

La musique s'arrête, net, et les regards dans un ensemble parfait se tournent vers moi ! Ma gorge se noue et je ressens un énorme nœud de baril dans l'estomac. Vais-je être sacrifié sur l'hôtel du maître des ténèbres ? Va-t-on se servir de mon pauvre petit corps comme d'un rôti d'agneau saignant en guise de dîner ?

Une jeune femme à la poitrine opulente et aux hanches grasses s'approche de moi.

- Es-tu pêcheur mon frère ?

Elle ne semble pas du tout gênée par sa nudité et le ton de sa voix est calme, presque monocorde.

Je bredouille... à dire vrai, je ne sais que répondre. La question, vu le contexte, peut avoir plusieurs significations. Faut-il comprendre pêcheur au sens biblique du terme où pêcheur au sens "sportif" du terme ?

En répondant oui, ne risquerais-je pas de devenir la victime innocente d'un rite de purification ?

La fille semble lire la confusion qui s'est emparée de moi. Elle reprend, accompagnant sa phrase d'un large sourire.

- As-tu, mon frère, gagné de la rivière un juste repas ?

C'est soulagé que j'arrive enfin à lui répondre.

- Non, je ne sacrifie pas le poisson que je capture "ma sœur", je le rends à la rivière. Le soir venu, de retour chez moi, je peux ainsi l'imaginer nageant librement dans les eaux limpides.

- Tu es un sage mon frère. Veux-tu te joindre à nous ? Elle me tend la main.

Me revoilà tout bafouillant, cherchant une excuse plausible pour décliner son invitation. N'ayant jamais été un adepte du nudisme et encore moins un partisan des mouvements sectaires quels qu'ils soient, hormis peut-être celui du "no-kill", je ne me vois vraiment pas du tout danser dans le plus simple appareil avec une bande d'illuminés.

- Tu n'es pas obligé de te dévêtir, mon frère. Viens simplement avec nous pour communier dans la sagesse.

- Heu ???!

Elle me prend la main et m'accompagne vers le groupe. Tout le monde me salue gentiment et on m'invite à m'asseoir. J'obtempère.

Les percussionnistes reprennent de plus belle comme galvanisés par mon arrivée. Les djembés sont torturés à grand coup et la danse reprend.

Je ne sais pas vraiment combien de temps je suis resté avec cette "secte". Mes souvenirs se sont noyés dans les brumes dès l'instant où nous nous sommes mis à partager le calumet de la paix.

Il reste quelques épisodes épiques gravés dans les coins de ma mémoire, des sortes de flash dont je ne suis pas très fier.

En quittant mes nouveaux « amis », j'ai bien tenté de me remettre à la pêche, mais sans grand succès. Il me semble pourtant, à un moment, avoir leurré une fario de plus de 1m60, mais j'ai des doutes quant à l'authenticité de mon exploit.

De retour à la voiture, je suis tombé à nouveau sur mon équipe de football. Le gardien m'a demandé l'air moqueur si la pêche avait été bonne. Je me rappelle alors d'avoir été pris d'un énorme fou rire. J'imagine que ces

sportifs m'ont définitivement classé dans la case fou à lier !

Je ne suis plus retourné sur l'Allondon depuis cet après-midi là, et je ne sais pas si j'y retournerai un jour, malgré la beauté des lieux. L'endroit est à mon goût bien trop proche des vicissitudes de la ville...



Allondon - plaine alluviale

Bleuvague
(Les confessions
romancées
d'un pêcheur
mythomane)

QUAND LA NATURE DEVIENT ART



Le **brochet**, à la propulsion surpuissante ...



... et au regard acéré du prédateur !



La superbe robe du **saumon de fontaine** ...



... et de la **truite fario**



La pupille caractéristique de l'**ombre commun**



La **nageoire adipeuse** rutilante d'un salmonidé



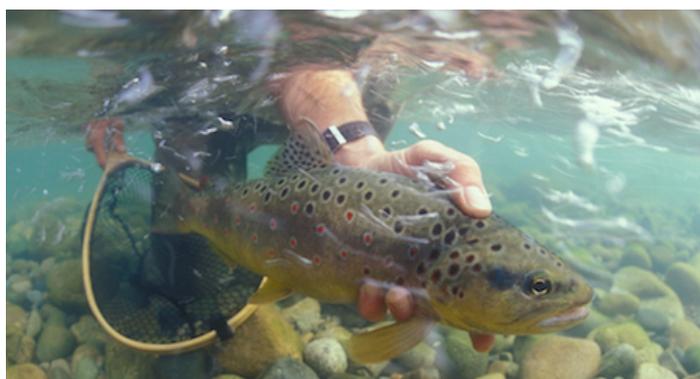
La « cuirasse » d'écaillés de la **carpe**



La robe nuptiale de l'**ombre chevalier**



L'oeil rouge et la robe cuivrée de la **tanche**



Tant de beauté ... encore une bonne raison de les relâcher !!

Ouverture 2013 au Lac Léman ...

... une belle cuvée !

(MP) C'est le dimanche 13 janvier 2013, par une météo calme et des températures fraîches, que s'est ouverte la pêche à la traîne aux salmonidés sur la lac Léman. Ci-dessous les résultats des sections de la FIPAL qui ont mis sur pied un concours à cette occasion. Les résultats nous ont été communiqués par Rolf BUHLMANN, président de la FIPAL, que nous remercions vivement.

APL - Genève

13 pêcheurs / 65 truites / 0 ombles
Poids total : 50.350 kg / Poids moyen : 775 gr.
Poids moyen par pêcheur : 3kg873
Plus gros poisson : 2kg200

Petits pêcheurs de Nyon

12 pêcheurs / 62 truites / 0 ombles
Poids total : 45.090 kg / Poids moyen : 727 gr.
Poids moyen par pêcheur : 3kg757
Plus gros poisson : 1kg770

Petits pêcheurs de Rolle

11 pêcheurs / 36 truites / 22 ombles / Poids total truites : 20.940 kg / Poids total ombles : 6kg
Poids moyen truites : 582 gr. / Poids moyen ombles : 272 gr. / Poids moyen par pêcheur : 2kg450

Petits pêcheurs de Morges

17 pêcheurs / 96 truites / 7 ombles / Poids total truites : 64.850 kg / Poids total ombles : 2kg850
Poids moyen truites : 675 gr. / Poids moyen ombles : 405 gr. / Poids moyen par pêcheur : 3kg982
Plus gros poisson : 2kg055 (truite)

APV Vidy

11 pêcheurs / 40 truites / 0 ombles / Poids total : 21.170 kg / Poids moyen truites : 530 gr.
Poids moyen par pêcheur : 1kg925 / Plus gros poisson : 1kg016

Vevey la Tour

13 pêcheurs / 13 truites / 4 ombles / Poids total truites : 6kg430 / Poids total ombles : 1kg190
Poids moyen truites : 495 gr. / Poids moyen ombles : 298 gr. / Poids moyen par pêcheur : 586 gr.

Clarens

19 pêcheurs / 63 truites / 2 ombles / Poids total truites : 33kg270 kg / Poids total ombles : 745 gr.
Poids moyen truites : 528 gr. / Poids moyen ombles : 373 gr. / Poids moyen par pêcheur : 1kg790

Commentaire

Lors de cette ouverture 2013, les 96 pêcheurs membres des sections helvétiques de la FIPAL ont capturé 312 truites (242kg100) et 35 ombles (10kg785). Le poids moyen des truites est de 776 gr., alors que le poids moyen des ombles est de 308 gr. Tout en sachant que cette pêche de capture à des fins alimentaires est tout à fait légitime (voir l'Edito du No 57 de l'Info-pêche) et ne met aucunement en danger les peuplements piscicoles du lac Léman, il est tout de même à espérer que ces pêcheurs ont une grande famille ou des proches avec qui partager leurs prises.

Le poids moyen «théorique» du panier de chaque pêcheur ayant pris part aux concours est donc de **2kg634** ... les pêcheurs «mayaulé» apprécieront !! A ces derniers, on ne peut que souhaiter un meilleur destin durant cette saison 2013 ... car à la pêche il y a peu de certitudes ... mais beaucoup d'espoir.





NOUVELLES DE LA FEDERATION SUISSE DE PECHE

Journal Suisse de la Pêche / janvier-février 2013 (extraits)

Hourra !! : décision de justice porteuse d'avenir sur les débits résiduels

La Fédération Suisse de Pêche se sent approuvée dans sa lutte pour des débits résiduels suffisants : la responsabilité d'exploitants de centrales hydrauliques est plus fortement engagée dans l'assainissement des débits résiduels. Le Tribunal fédéral a rendu un jugement porteur d'avenir pour le val Mesolcina suite à une plainte des associations écologistes.

La décision rendue par le Tribunal fédéral fin novembre 2012 était un peu un cadeau de Noël en avance pour la Fédération Suisse de Pêche. De quoi s'agit-il ? Le WWF, Pro Natura et la Fédération Suisse de Pêche ont porté une décision du Tribunal administratif des Grisons devant le Tribunal fédéral. En 2010, le tribunal de Coire avait approuvé l'assainissement des débits résiduels ordonné par le gouvernement pour la société Misoxer Kraftwerke, rejetant ainsi en première instance l'objection des associations, qui jugeaient ces mesures insuffisantes.

Le gouvernement puni

Le Tribunal fédéral a donné suite à la plainte des trois associations. La plus haute juridiction est d'avis que l'assainissement dans le val Mesolcina est insuffisant d'un point de vue écologique d'une part, et que la société Misoxer Kraftwerke est en mesure de supporter des pertes plus importantes d'autre part. Le Tribunal fédéral relève que les entreprises avec un bon ou un très bon niveau de rentabilité – ce qui serait le cas dans le val Mesolcina – sont en mesure de supporter des pertes de production de 8 pour cent ou plus.



Débit résiduel malgré la sortie du nucléaire

Le Tribunal fédéral a également clarifié la situation en ce qui concerne la discussion actuelle en lien avec le changement de politique énergétique. Dans son jugement, il établit sans hésiter que l'obligation d'assainissement des débits résiduels s'applique indépendamment de la sortie prévue du nucléaire.

Du courage pour les fédérations cantonales

« Ce précédent est extrêmement important pour la mise en oeuvre de l'assainissement des débits résiduels en Suisse », déclare le président central de la FSP, Roland Seiler. « Le fait que les cantons soient tenus, d'après le Tribunal fédéral, de pousser les intérêts écologiques jusqu'aux limites de ce qui est supportable pour les exploitants de centrales hydrauliques constitue un signe chargé d'espoir ». La Fédération Suisse de Pêche est très heureuse de cette décision, qui appuie la campagne qu'elle avait lancée fin octobre : la lutte contre la négligence des cantons en matière d'assainissement des débits résiduels. La FSP voit dans ce jugement une opportunité pour les fédérations cantonales de faire monter la pression en ce qui concerne l'assainissement des débits résiduels et de faire appel aux tribunaux en cas de négligences crasses.

Lorsque le débit résiduel est insuffisant, le ruisseau meurt.

Trois dates importantes pour les pêcheurs en 2013 – pour y participer !

La Fédération Suisse de Pêche est active sur de nombreux fronts. En 2013, principalement trois rendez-vous sont importants pour les fédérations cantonales, les sociétés et les pêcheurs engagés : 15/16 juin Championnat des jeunes pêcheurs, 31 août Journée de la pêche, 26 octobre, journée de formation pour les membres des comités des fédérations et organisations membres.

La Fédération Suisse de Pêche est en pleine forme, comme le montrent ses activités au niveau interne et externe. Elle est sollicitée dans différents dossiers sur le plan politique. La mise en oeuvre de la législation sur la protection des eaux est un objectif essentiel de la FSP. La motion malheureuse de la CEATE, la commission du Conseil national, due à la pression du lobby paysan, sera probablement traitée lors de la session de printemps du Conseil des États. Il est très important que ce dernier place l'intérêt général et la crédibilité du Parlement au-dessus des intérêts particuliers de l'agriculture. Parmi les autres thèmes politiques qui vont occuper la FSP en 2013 : sa pétition contre la folie des petites centrales hydrauliques, les interventions en faveur d'un projet pilote avec des phosphates dans le lac de Brienz, la législation sur la protection des animaux et bien entendu la négligence en matière de débits résiduels. La FSP a d'ailleurs secoué l'opinion publique et la politique lors d'une conférence de presse à l'automne dernier sur la négligence de nombreux can-

tons. Dans ces domaines, la FSP est dépendante de la collaboration des fédérations cantonales. La fédération argovienne de pêche a à ce propos réussi un coup de maître en remportant une victoire devant le tribunal dans l'application de la Loi sur la protection des eaux.

Championnat des jeunes pêcheurs

Trois rendez-vous marquent l'année 2013. Marco Vescovi, le président de la fédération cantonale soleuroise, incite les fédérations et sociétés de pêche à constituer des équipes ces prochaines semaines et à les motiver à participer au Championnat des jeunes pêcheurs les 15/16 juin à Zuchwill, près de Soleure. Il s'agit d'une compétition ludique sur la pratique halieutique, les connaissances techniques et les aptitudes sportives. Chaque équipe est constituée de trois jeunes pêcheurs et d'un encadrant – ces derniers peuvent d'ailleurs également participer à un petit concours, si le coeur leur en dit. « *J'espère que les sociétés et fédérations cantonales s'engageront pour que nous ayons plusieurs équipes de chaque canton et que nous puissions ainsi organiser une formidable fête de la pêche* », indique Marco Vescovi.

Informations complémentaires : www.jungfischermeisterschaft.ch/fr

La plus grande canne à pêche du monde a été



assemblée lors de l'édition 2011 du Championnat

Journée de la pêche

La première Journée suisse de la pêche aura lieu le 31 août 2013. Les fédérations cantonales sont invitées à développer des activités dans leur secteur afin de présenter la pêche au public. Elles ont les mains libres dans une large mesure, quoique les travaux sur les objectifs et les structures soient encore en cours au niveau national.

Informations complémentaires : <http://www.sfv-fsp.ch/en/journee-de-la-peche.html>

Journée de formation

Un troisième rendez-vous s'adresse directement aux membres du comité des fédérations cantonales et des sociétés de pêche : la journée de formation du 26 octobre 2013. Entre 9h00 et 13h00 environ, des modules de formation complémentaire seront proposés aux membres du comité et aux responsables des fédérations et sociétés. Le programme portera probablement sur les thèmes suivants : motivation au travail associatif, direction d'une association et communication. Les participants peuvent s'inscrire à deux de ces trois ateliers. L'objectif est important : la journée de formation ne s'adresse pas seulement aux présidents, mais à tous les membres du comité des fédérations cantonales et des sociétés de pêche. La FSP souhaite apporter à ces dernières une aide et des pistes. C'est pourquoi elle attend des comités cantonaux qu'ils participent en bloc.

Lac Léman : statistiques pour l'année 2011

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 8812 pêcheurs de loisirs (+ 16 % de permis annuels par rapport à 2010) et 140 pêcheurs professionnels se sont partagé la surface du Léman en 2011. Le tonnage total de captures, toutes espèces confondues, s'élève à 1286 tonnes. L'année 2011 constitue ainsi l'année la plus productive depuis l'entrée en vigueur en 1980 des accords transfrontaliers sur la pêche. Avec 1180 tonnes de poissons pêchés, la pêche professionnelle représente l'essentiel des captures. Les pêcheurs amateurs ayant donc prélevé seulement 8% du poids total des captures.

Deux espèces forment la majeure partie du résultat de la pêche lémanique : **la féra et la perche** représentant à eux deux plus de 90% des captures totales. Les effectifs de féra (780 tonnes) constituent le plus gros tonnage enregistré pour cette espèce dans l'histoire de la pêche au Léman. Considérant l'abondance de cette espèce et le bon succès de sa reproduction naturelle, les deux Etats ont décidé d'accorder, par voie d'arrêté, une prolongation exceptionnelle de 15 jours de pêche, afin d'exploiter au mieux cette ressource régionale.

Les captures d'omble chevalier (16 tonnes) et de truite (14.5 tonnes) marquent une légère augmentation, mais demeurent à un niveau comparable aux années 2005-2010. L'évaluation de l'efficacité des mesures de repêchage s'est achevée en 2012, après cinq années de suivi. Les résultats feront l'objet d'une publication à l'intention des partenaires et des pêcheurs au printemps 2013. Les captures de brochets (35.5 tonnes) sont en légère baisse par rapport aux dernières années. La pression sur cette espèce doit cependant être maintenue pour limiter l'impact de sa prédation sur les salmonidés.

Le projet novateur et inédit d'inventaire du peuplement piscicole du Léman a été réalisé au mois de septembre 2012. La collection de référence, constituée au Musée d'histoire naturelle de Berne, permettra de fournir de précieuses indications sous l'angle de la diversité génétique et des teneurs en micropolluants dans les poissons.



